



-----  
LE CABINET  
-----

## COMMUNIQUE

Dans un article publié le 22 octobre 2024, intitulé « Côte d'Ivoire : Le Ministre du tourisme tente de relancer l'hôtel Président de Yamoussoukro », le site d'informations AFRICA INTELLIGENCE écrit :

*« Le Ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou FOFANA, tente de relancer le contrat de management de l'hôtel Président de Yamoussoukro par le groupe Sun International, numéro deux sud-africain des loisirs et des jeux. Un accord avait été signé avant la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) organisée par la Côte d'Ivoire du 13 janvier au 11 février dernier. Mais, le Ministre du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques, Moussa SANOGO, avait émis des réserves et bloqué le projet qui n'avait jamais été présenté en Conseil des Ministres. Pourtant, le Conseil National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PP) avait validé le dossier, qui portait sur une phase test, avant le lancement des grands investissements ... ».*

En réaction à cet article, le Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques (MPPEEP) tient à faire des précisions.

En effet, pour mieux apprécier l'offre du Groupe LEGACY HOSPITALITY MANAGEMENT, portant sur un investissement total de 310 milliards de FCFA, le Ministère chargé du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, soucieux de préserver les intérêts de l'Etat, a invité le 11 mars 2024, ce partenaire à fournir l'ensemble des analyses et pièces documentaires pour soutenir son offre, notamment en précisant son plan d'investissement, sa capacité de mobilisation des financements nécessaires ainsi que sa stratégie marketing et commerciale. Demeurant dans l'attente de ces informations complémentaires pour permettre au Gouvernement de se prononcer utilement sur l'offre du Groupe LEGACY HOSPITALITY MANAGEMENT, le Ministère du Patrimoine a été surpris de prendre connaissance des allégations le mettant injustement en cause dans l'article susvisé.

De ce fait, il est inexact d'affirmer que « **le Ministre du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques, Moussa SANOGO, avait émis des réserves et bloqué le projet** ».

Par ailleurs, il est important de noter que les hôtels de l'Etat à Yamoussoukro, particulièrement l'hôtel Président, en raison de son caractère emblématique, suscitent l'intérêt de grands groupes d'investisseurs étrangers. Il appartient donc à l'Etat, par l'entremise de ses Départements Ministériels concernés, de soumettre les différentes offres à une analyse approfondie avant de les présenter éventuellement en Conseil des Ministres. C'est dans cette démarche que s'inscrit le Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques.

Au demeurant, il convient de noter que dans le cadre de la bonne gouvernance et pour susciter une saine compétition afin de permettre à l'Etat de bénéficier de la meilleure proposition de services sur de tels projets structurants, le recours à une procédure concurrentielle est privilégié, sauf cas exceptionnels.

Fait à Abidjan, le 29 octobre 2024